03.08.2016 – 20:00 Uhr

Asile: des procédures plus courtes favorisent l'emploi

Bern (ots) -

Bien que les réfugiés en Suisse aient le droit de travailler durant leur procédure d'asile, une longue attente réduit leur chance d'entrer dans le monde du travail. Pour la première fois, cette répercussion négative a été quantifiée par des chercheurs soutenus par le FNS.

Le 5 juin 2016, le peuple suisse a voté en faveur de l'accélération des procédures d'asile. Durant la campagne, l'un des arguments utilisés était qu' une accélération permettrait aux personnes réfugiées d'accéder plus rapidement au marché du travail, ce qui soulagerait le système social. Des chercheurs soutenus par le Fonds national suisse (FNS) ont démontré en première mondiale que les réfugiés admis rapidement trouvaient effectivement un emploi plus facilement (*).

Dominik Hangartner, de l'Université de Zurich et de la London School of Economics, a analysé les données sur les réfugiés enregistrées dans le système d'information central sur la migration du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en collaboration avec Jens Hainmueller et Duncan Lawrence du Stanford-Zurich Immigration Policy Lab.Ce système héberge les données relatives à la durée des procédures ainsi qu'à l'exercice d'un emploi des requérants d'asile admis à titre provisoire, comme par example des personnes ayant fui la guerre en Syrie. Ces informations sont conservées durant cinq ans suivant l'arrivée en Suisse.

"Lorsqu'un requérant ne reçoit sa décision d'admission qu'au bout de trois ans au lieu de deux ans, la probabilité de trouver un emploi diminuede 23% à 18%, soit une réduction d'un cinquième", explique Dominik Hangartner. La répercussion négative d'une attente forcée ne peut pas être expliquée par d'autres facteurs tels quela nationalité, le sexe ou l'âge. «L'ampleur de cet effet est frappant. Nous supposons que le fait d'attendre décourage les réfugiés de plus en plus."

Pour une politique fondée sur les faits

Les chercheurs ont pris grand soin de mesurer strictement la répercussion de la durée de la procédure. On aurait pu s'attendre à ce que les personnes en mesure de bien se présenter lors d'auditions du SEM seraient également capables de mieux réussir leurs entretiens d'embauche et, ainsi de trouver plus rapidement un emploi. Cette explication peut cependant être exclue car la durée de la procédure dépend principalement de facteurs administratifs. En Suisse, les requérants d'asile peuvent travailler au bout de trois à six mois déjà après le début de leur procédure d'admission. Mais ce cas de figure n'influence pas la durée de la procédure, comme ont pu le contaster Dominik Hangartner et ses collègues.Il n'y a pas davantage d'individus habiles parmi les réfugiés rapidement acceptés que parmi ceux ayant dû attendre plus longtemps.

"Nos conclusions ne surprendront peut-être pas tout le monde", souligne Jens Hainmueller. "Mais faire une supposition est une chose. Connaître l'importance d'un effet - et pouvoir ainsi calculer les coûts et les bénéfices d'une modification de la loi pour l'économie nationale -en est une autre." Les auteurs de l'étude ont déjà fait une première estimation des coûts: en Suisse, une réduction du temps d'attente de 66 jours (10 %) permettrait d'économiser plus de 5 millions de francs, grâce à des dépenses en prestations sociales moindres et une augmentation des recettes fiscales. Cette étude représente ainsi une contribution scientifique pour favoriser des prises de décisions politiques dans le domaine de l'asile basées sur des données empiriques. "Dans un débat émotionnel, des calculs rationnels peuvent indiquer ce qui fonctionne, et ce qui ne fonctionne pas", souligne Jens Hainmueller.

(*) J. Hainmueller, D. Hangartner and D. Lawrence: When Lives Are Put on Hold: Lengthy Asylum Processes Decrease Employment. Science Advances (2016). DOI: 10.1126/sciadv.1600432 (Disponible pour les médias auprès du FNS : com@snf.ch)

> Résumé graphique (en anglais)
http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/medienmitteilungen/livesonhold_infographic_media_packet.pdf

> Pour découvrir davantage de recherches soutenues par le FNS sur la question de l'asile, consulter la base de données P3.
http://p3.snf.ch/Default.aspx?query=asylum

Contact:

Prof. Dominik Hangartner
Immigration Policy Lab
Université de Zurich
Tél. : 044 634 58 38
Courriel : dominik.hangartner@uzh.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100791226 abgerufen werden.